

La ZZ3 en **CONTRAT** de **PROFESSIONNALISATION**



Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance d'une durée de 12 mois, signé entre l'entreprise et l'élève ingénieur. Ce dispositif, réservé aux élèves ingénieurs en 3^e année du cycle ingénieur informatique, alterne périodes en entreprise et périodes à l'école.

L'élève sous contrat de professionnalisation est alternativement en entreprise, où il doit réaliser pour elle un projet encadré et en formation à l'ISIMA, où il suit les cours de dernière année avec les élèves sous statut étudiant.

Il obtiendra évidemment le même diplôme d'ingénieur que ces derniers. Le projet sur lequel l'élève-ingénieur s'investit tout au long de cette année de contrat doit répondre à la fois aux besoins spécifiques de l'entreprise et au niveau d'exigence imposé par la formation d'ingénieur suivie (Fiche RNCP 42097).

● AVANTAGES POUR L'ÉLÈVE INGÉNIEUR

- ▶ Acquisition d'une expérience professionnelle grâce à l'alternance
- ▶ Statut de salarié avec une rémunération pendant la durée du contrat
- ▶ Accompagnement par un tuteur
- ▶ Pas de frais d'inscription
- ▶ Double statut salarié/étudiant (CROUS...)

● AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- ▶ Un collaborateur formé aux besoins spécifiques de l'entreprise
- ▶ Expérimentation d'un collaborateur en conditions réelles
- ▶ Possibilité d'aides financières et fiscales
- ▶ Financement de la formation du salarié et de l'activité de tuteur par son OPCO
- ▶ Absence de prise en compte de l'étudiant salarié dans ses effectifs

La formation comporte un tronc commun généraliste avec des enseignements tertiaires et techniques. En fonction d'un choix fait à l'issue de la première année du cycle d'ingénieur, les élèves reçoivent une spécialisation dans un domaine informatique particulier suivant 5 filières :

- ▶ F1 : informatique des systèmes interactifs pour l'embarqué, et le virtuel
- ▶ F2 : génie logiciel et systèmes informatiques
- ▶ F3 : système d'information et aide à la décision
- ▶ F4 : optimisation et intelligence artificielle
- ▶ F5 : réseaux et sécurité informatique

Les missions du contrat de professionnalisation se substituent au projet et au stage de fin d'études. Le travail réalisé en entreprise donne lieu à un rapport et une soutenance selon les mêmes modalités qu'en formation initiale.

Deux sessions d'épreuves académiques sont organisées :

- ▶ une première session en deux temps : fin mars et fin juin
- ▶ une deuxième session en septembre

À ce volume d'épreuves viennent s'ajouter toutes les épreuves mises en place par les enseignants dans le cadre du contrôle continu



Taux de réussite
au diplôme
100%
sur **38** alternants
en **2024-2025**



Taux de satisfaction de
74%
(taux de réponse **92%**)



Taux d'insertion de
50%
(taux de réponse
de **84%**)

● DURÉE - RYTHME - COÛT

La formation en Contrat de Professionnalisation dure 1 an.

Elle inclut 400 heures d'enseignement pour un coût de 7 200 €.

2 formules :

- ▶ 3 jours de cours / 2 jours en entreprise principalement, ou
- ▶ 6 mois / 6 mois (formule réservée aux entreprises éloignées du bassin clermontois).

Les métiers et fonctions concernés par le diplôme visé sont relatifs à ceux accessibles avec une qualification d'ingénieur (cadre, fonctions d'encadrement, management...) dont la thématique couvre les métiers de l'informatique (on ne se limite donc pas qu'à la modélisation et au développement d'applications).

Voici quelques exemples :

- ▶ Architecte réseaux et téléphonie IP
- ▶ Architecte en systèmes d'information
- ▶ Consultant, auditeur, expert en solutions informatique
- ▶ Chef de projet informatique
- ▶ Ingénieur d'études
- ▶ Ingénieur système et sécurité
- ▶ Ingénieur réseaux
- ▶ Ingénieur recherche et développement
- ▶ Ingénieur support
- ▶ Développeur
- ▶ Chef d'entreprise
- ▶ Doctorant puis chercheur ou enseignant chercheur.



● SUIVI - TUTORAT

Double suivi :

- ▶ tuteur académique - accompagnement pédagogique, évaluation
- ▶ tuteur entreprise - facilite l'intégration au sein de l'entreprise, veille à la mise en pratique des compétences acquises dans le cadre des missions confiées

● FINANCEMENT

La formation est facturée à l'OPCO (opérateur de compétences) dont dépend l'entreprise suivant sa prise en charge, proportionnellement au nombre d'heures de formation assurées par l'ISIMA et suivies par l'élève ingénieur

Le solde éventuel est facturé à l'entreprise.



● CONDITIONS DE RECRUTEMENT



- ▶ Avoir validé sa 2^e année à l'ISIMA
- ▶ Obtenir un avis favorable du directeur des études
- ▶ L'entreprise et l'élève ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02
- ▶ Le service de la formation continue envoie à l'entreprise la convention de formation, le programme et le calendrier de la formation ainsi que la fiche RNCP.
- ▶ L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCO pour une demande de prise en charge.

● ENTREPRISES CONCERNÉES

Tout employeur établi ou domicilié en France peut signer un contrat de professionnalisation, sauf l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics à caractère administratif

Secteurs d'activités : sociétés de service en informatique, éditeurs de logiciel, constructeurs informatiques, conseil/sécurité, télécommunications, bancaire, aéronautique, administration publique, recherche, audiovisuel, santé, industrie...



● Vos CONTACTS

Contact pédagogique : **Loïc YON** - loic.yon@isima.fr
Contact administratif : **Elodie FAYE** - elodie.faye@uca.fr

Plus d'informations sur :

- <https://www.isima.fr/formation-en-alternance/>
- <https://travail-emploi.gouv.fr>